

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

### POINT DE PRESSE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le mois d'août 2017 a été marqué par quelques activités concernant le Burundi sur la scène nationale et internationale qui invitent le Gouvernement à faire quelques commentaires qu'il voudrait partager avec l'opinion.

- La déclaration du Président du Conseil de Sécurité de l'ONU du 2 août 2017,
- Le Rapport de la Commission d'Enquête sur le Burundi du 11 août 2017.
- Les 11èmes jeux militaires conjoints organisés dans le cadre de l'EAC, du 28 août au 05 septembre 2017,
- Le rapatriement volontaire des réfugiés en provenance de la Tanzanie dont le 1<sup>er</sup> convoi est arrivé le 07 septembre 2017.

**1.-** Il ne paraît pas opportun de revenir sur la déclaration que le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies a rendue publique le 2 août 2017 et dans laquelle le Conseil exprime toute une série d'éléments de préoccupations et de recommandations en rapport avec l'évolution de la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi depuis la crise électorale de 2015 d'autant plus qu'une réaction du Gouvernement a été portée à la connaissance de l'opinion en date du 05 août 2017.

**2.-** Il est cependant nécessaire de rappeler que le Gouvernement du Burundi constate avec satisfaction que l'ONU évolue positivement dans la lecture qu'elle fait de la situation qui prévaut au Burundi vu que le Conseil de Sécurité "réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'Indépendance politique, à l'Intégrité territoriale et à l'Unité du Burundi" en plus que la Déclaration du Président "prend note de la situation généralement calme qui prévaut en matière de sécurité dans le pays", et ce malgré les rapports alarmants produits par certaines organisations et organes de presse qui investissent dans la manipulation de l'opinion. Sur les recommandations que le Conseil de Sécurité formule, le Gouvernement du Burundi a exprimé ses commentaires et justifié ou expliqué sa position là où cela l'exigeait.

**3.-** Concernant le Rapport de la Commission d'Enquête sur le Burundi du 11 août 2017, il convient de rappeler que celle-ci a été créée irrégulièrement par la Résolution 33/24 du Conseil des Droits de l'Homme et adoptée par forcing le 30 septembre 2016, malgré le désaccord total avec le Gouvernement du Burundi dont la version des faits n'avait pas été tenue en considération avant son adoption. Une véritable course contre la montre qui couvrait à peine un agenda caché.

Cette commission était supposée chargée de mener une enquête approfondie sur les violations et les atteintes aux droits de l'homme commises depuis avril 2015 au Burundi, de déterminer si certaines d'entre elles constituent des crimes de droit international et d'identifier les auteurs présumés de ces actes. Le Gouvernement regrette que ces enquêtes approfondies n'aient jamais eu lieu, la Commission ayant produit un rapport tendancieux, déséquilibré et politiquement orienté.

4.- De façon générale et synthétique, le rapport charge les institutions burundaises particulièrement celles ciblées depuis longtemps comme responsables de l'échec de toutes les tentatives de déstabilisation de la sécurité et de changement du pouvoir par la force, à savoir la tête de l'exécutif et des forces de sécurité. Le rapport s'acharne sur les Victimes au lieu de charger les criminels et les putschistes dont les forfaits ont été commis au vu et au su du public et curieusement, aucun de tous leurs crimes n'est relevé par les enquêteurs, ni dénoncé et encore moins condamné par la Commission des Nations Unies des Droits de l'Homme.

5.- La Commission affirme elle-même qu'elle a confectionné son rapport sur base de témoignages de burundais s'étant réfugiés dans les pays voisins du Burundi exactement auprès de ceux-là même qui, après le forfait se sont repliés chez les pays voisins surtout au Rwanda où ils reçoivent des entrainements militaires pour retourner perturber la sécurité et s'adonner à des assassinats ciblés des hautes personnalités, des faits qui sont déjà connus au niveau du Conseil de Sécurité. Elle affirme en outre qu'elle n'a pas pu approfondir ses enquêtes en raison du temps bref qui lui a été accordé.

6.- La Commission indique pourtant qu'elle a des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité ont été commis depuis avril 2015 au Burundi et que sans une volonté réelle des autorités burundaises de lutter contre l'impunité et de garantir l'indépendance du système judiciaire, les auteurs de ces crimes resteront impunis. Elle conclut en demandant à la Cour Pénale Internationale d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur la situation au Burundi depuis avril 2015.

7.- La Commission affirme néanmoins que des atteintes aux droits de l'homme ont également été commises par des groupes armés d'opposition, mais que celles-ci se sont avérées difficiles à documenter, alors que les faits et crimes relevés au paragraphe 8 ci-après, ont été perpétrés en pleine journée, devant des caméras des médias locales et étrangères et même revendiqués par leurs auteurs.

8.- S'agissant des atteintes aux droits de l'homme commises par les groupes armés d'opposition ou dans le cadre de l'insurrection et de la tentative de coup d'état, il est surprenant et ridicule de voir la Commission écrire dans le rapport qu'elles ont été difficiles à documenter alors que pour la plupart, elles ont été commises sous la couverture des caméras des journalistes étrangers surtout occidentaux qui avaient été invités à l'avance pour assister à ces spectacles désolants, à des endroits précis pour faire des photos et des films, leur mission étant de présenter au monde entier une image négative d'un Burundi qui brûle. Certains même avaient parié pour un génocide imminent. Des images et films existent pourtant.

On peut citer quelques exemples :

- La tentative de lynchage par les insurgés en date du 28 avril 2015 à Mutakura, d'un homme du nom d'Olivier NKUNDABASHAKA ayant la double nationalité burundaise et française alors qu'il passait des vacances en famille au Burundi en lui collant l'étiquette d'Imbonerakure pour mieux le lyncher. L'ambassade de France à Bujumbura s'est rendue sur les lieux.
- Toujours à Mutakura, un autre jeune homme du nom de SUNGURA Gabby a été assassiné sauvagement après avoir été mutilé et éventré, il en est de même des fosses communes aménagées par les insurgés pour y jeter leurs victimes,
- Au quartier Nyakabiga III à la 10ème avenue le jeudi 07 mai 2015, un jeune homme du nom de MISAGO Léonidas a été brûlé vif à l'aide d'un pneu (supplice du collier) par les insurgés pour la seule faute d'être soupçonné d'Imbonerakure. Il était pourtant employé d'une compagnie de téléphonie mobile.

- Une jeune fille du nom de Jacqueline HAKIZIMANA assassinée atrocement à Musaga par les insurgés après avoir subie un viol collectif la nuit du 02 Décembre 2015,
- Des agents de l'ordre dont des policiers et policières désarmés, tabassés et gravement blessés et faits prisonniers et d'autres tués par les jeunes drogués alors qu'ils étaient en exercice de leurs fonctions.
- Les grenades lancées le 22 mai 2015 en plein centre-ville près de l'ancien marché central contre des femmes vendeuses de fruits et légumes faisant au moins trois morts et plusieurs dizaines de blessés parmi elles ;
- Attaque à la grenade perpétrée le vendredi 29 mai 2015, à une Banque Kenyenne KCB Bank, se trouvant au centre-ville de Bujumbura,
- Attaque à plusieurs roquettes dans la nuit du 26 au 27 octobre 2015 contre le couvent (le Centre Jeunes Kamenge) qui abrite le Président de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation (CVR), Monseigneur Jean Louis Nahimana et 3 autres prêtres, une attaque visiblement motivée par la volonté de mettre fin aux travaux de la CVR ou les entraver.
- Attaque à la grenade dirigée contre le ministre en charge des Droits de la Personne humaine, Martin Nivyabandi sur le lieu du culte alors qu'il sortait de la messe à Nyakabiga dimanche le 26 avril 2016, un mort et six blessés dont l'épouse du ministre.
- Les grenades lancés le 15 février 2016 dans des lieux publics à Bujumbura plus précisément dans les zones Rohero, Buyenzi et Ngagara faisant beaucoup de morts et de blessés, et d'autre cas qu'on ne peut pas répertorier ici qui sont qualifiés ailleurs d'actes terroristes, mais que vous ne trouverez nulle part dans le rapport déposé par la Commission : une des preuves qu'elle a été manipulée.

9.- Il convient dès lors de se poser des questions à partir de ce rapport qui contient des contre-vérités et des contradictions:

- Pourquoi le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme n'a jamais exprimé la moindre volonté d'enquêter sur ces cas, ni s'interroger sur l'absence d'un seul paragraphe condamnant les auteurs de pareilles atrocités dans les rapports qui lui sont transmis alors que certains cas étaient même revendiqués ?
- Comment confectionner un rapport et proposer des actions à entreprendre lorsqu'on ne dispose pas de toutes les données ?
- Comment croire avoir des éléments de preuve lorsque les témoins se trouvent être les acteurs ? Entendez ici les témoignages de ceux qui étaient à la tête de l'insurrection et qui se sont réfugiés dans les pays voisins surtout au Rwanda pays qui a reçu la mission de la part de l'occident de déstabiliser le Burundi et dans d'autres comme la Belgique ancien colonisateur et qui est l'initiateur de toutes les mesures injustes prises contre le Burundi par la Communauté internationale en général et par l'Union Européenne en particulier ?
- Comment comprendre et faire confiance à un rapport qui ne mentionne nulle part les attaques de groupes armés venus du Rwanda et les enfants soldats capturés sur le champ de bataille et montrés aux diplomates accrédités au Burundi (y compris ceux de l'union Européenne), avant de les remettre à leurs parents en présence de l'UNICEF après leur passage dans un Centre de rééducation ? Pourtant, l'enrôlement d'enfants dans les groupes armés constitue un crime de guerre.

- Comment oser dire qu'il n'y a pas de volonté de lutte contre l'impunité de la part des autorités burundaises alors que des centaines et des centaines de responsables d'exactions commises y compris les éléments des forces de l'ordre ont été jugés et sont en prison et que des mandats d'arrêt contre les responsables des différents crimes entre autres les auteurs de la tentative de coup d'Etat non encore appréhendés ont été lancés même s'ils ne sont pas exécutés par les pays qui les hébergent?

**10.-** Les conclusions du rapport qui demandent l'accélération par la CPI de l'ouverture des enquêtes sur le Burundi vient justifier et confirmer les appréhensions du Gouvernement quant aux raisons qui étaient à l'origine de la précipitation et la nervosité qui ont marqué l'adoption de la Résolution mettant en place cette Commission. Le Gouvernement a suffisamment expliqué pourquoi il n'a pas voulu collaborer avec ladite Commission car dès le début elle avait affiché ses intentions en refusant de prendre en considération les arguments du Gouvernement et surtout de les publier.

**11.-** Ainsi, les preuves sont désormais réunies que cette Commission a été créée en réalité aux fins de mettre en marche la Cour Pénale Internationale contre le Burundi alors que ce dernier a officiellement signifié son retrait de cette Cour à cause justement de la politisation constatée des rapports sur lesquels elle se base pour s'intéresser à des pays ou en ignorer d'autres. La décision étant irréversible, cette dernière tentative de manipulation de la communauté internationale par un rapport encore une fois biaisé vient renforcer la position du Burundi sur ce retrait.

**12.-** Devant ces omissions volontaires qui constituent un manquement grave aux devoirs de moralité en face d'une mission qui engage l'avenir de tout un peuple, le Gouvernement du Burundi estime que ce rapport est partial, manipulé, orienté politiquement et par conséquent inacceptable. Il demande en conséquence au Conseil de Sécurité des Nations Unies de n'accorder aucun crédit à ses recommandations aux allures politiques.

**13.-** Pour la question précise concernant les réfugiés, le Gouvernement se félicite de la volonté de ces derniers de rentrer massivement dans leur pays jusqu'à forcer la réticence du HCR sur ce retour, un premier convoi étant arrivé de Tanzanie ce jeudi 07 septembre 2017. A ce propos, le Gouvernement s'interroge sur les raisons qui poussent le HCR à refuser aux réfugiés de rentrer chez eux, et surtout les raisons qui le poussent à publier des chiffres qui dépassent tout entendement. Soit l'effectif est gonflé en connaissance de cause par le HCR, soit il ya des gens qui se font passer pour des réfugiés burundais alors qu'ils ne le sont pas, il ya donc un intérêt évident qui est caché derrière. Les réfugiés burundais sont devenus de véritables otages, et du HCR et de certains pays d'accueil qui en tirent profit.

En effet, le chiffre de plus de quatre cent mille (400.000) réfugiés burundais avancé par le HCR est fantaisiste quand on sait déjà qu'un effectif non négligeable (plus d'une centaine de milliers) sont déjà rentrés et que l'on connaît exactement la population de chaque province du pays. Pour atteindre un tel effectif, c'est qu'il y aurait des Provinces actuellement dépeuplées et vides de toutes leurs populations. Il faudra désormais procéder à un recensement et une identification conjointes de ces réfugiés pour être d'accord avec les chiffres régulièrement avancés par le HCR. Un Audit international du HCR sur la gestion des réfugiés burundais s'avère indispensable d'autant plus que les financements lui versés et aux pays d'accueil sont proportionnels aux chiffres présentés : une des raisons qui pourrait expliquer ces chiffres exagérés.

**14.-** Un événement important à ne pas oublier de signaler avant de conclure est la tenue des 11èmes jeux militaires conjoints organisés la semaine du 28 août au 05 septembre 2017 au niveau des pays de l'East African Community(EAC), une occasion offerte aux participants de savourer le charme, le calme et la paix qui règnent actuellement au Burundi.

**15.-** Pour terminer, le Gouvernement voudrait rassurer les Burundais qu'il a déjà identifié ses ennemis et détracteurs qui ont encore cette soif de remettre notre pays sous leur tutelle et le joug de la colonisation, et malheureusement ils sont appuyés en cela par des Burundi sans foi ni loi. Le Burundi ne renoncera jamais à sa Souveraineté et à son Indépendance contre quoi que ce soit. Il faut que ces étrangers et leurs acolytes burundais le sachent. Le peuple burundais se battra jusqu'à sa dernière énergie et à l'instar de nos ancêtres il gagnera ce combat juste et noble. Comme le dit un adage burundais « Ibuye riserutse ntiriba ricishe isuka ».

JE VOUS REMERCIE.

Bujumbura, le 12 Septembre 2017

**Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et Porte Parole du Gouvernement.**

**Philippe NZOBONARIBA**